

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, tenue le 3 juin 2015, à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Commissaires présents :

Mme Elsie Lefebvre, présidente
Conseillère de la ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
M. Dominic Perri, vice-président
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
Mme Marie-Eve Brunet,
Conseillère d'arrondissement, Verdun
M. Gilles Déziel
Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Mme Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement, Anjou
M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la ville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Mme Maja Vodanovic
Conseillère d'arrondissement, Lachine

Commissaires absentes :

Mme Catherine Clément-Talbot
Conseillère de la ville, Pierrefonds-Roxboro
Mme Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement, Outremont

Le quorum est atteint

Aussi présents :

M. Roger Lachance, directeur de service, Environnement
M. Éric Blain, chef de division, soutien technique et infrastructures
M. Alain Leduc, conseiller en aménagement, chef d'équipe
Mme Sylvie Mayer-Fauchot, conseillère en aménagement
Mme Sandra Messih, Chamard stratégies environnementales

Assistance : 10 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux participants. Elle rappelle l'objet de l'assemblée et demande aux commissaires de se présenter. Elle souligne la présence des responsables du Service de l'environnement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Michèle Di Genova Zammit, appuyée par Mme Marie-Eve Brunet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Audition des mémoires sur les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

La présidente, Mme Elsie Lefebvre, rappelle les consignes d'usage à tous ceux qui prendront la parole, puis elle invite la première des personnes inscrites sur la liste à se présenter au micro.

Mme Louise Matte, citoyenne

Mme Matte est une citoyenne de Montréal qui souhaite vivement que cette initiative de la Ville d'envisager le bannissement des sacs porte fruits, ce qui fera de Montréal une ville modèle en matière environnementale. Elle souligne l'heureuse initiative d'Éco Entreprise Québec et de Recyc-Québec (code volontaire) qui a permis de faire passer de 2 milliards à 1 un milliard le nombre de sacs utilisés (réduction de 52%). Elle rappelle qu'un sac prend une seconde à produire, mais 400 ans à se dégrader.

La proposition présentée dans le rapport Chamard exclut les sacs de poissons et légumes, mais elle souhaite qu'on envisage l'option de ne pas les exclure du bannissement. Elle suggère plutôt que le client apporte ses propres contenants, ce qui éviterait la contamination. Elle fait allusion au papier journal utilisé anciennement pour l'emballage, et propose qu'on utilise du papier blanc pour remplacer

les sacs pour poissons et viandes. Elle propose d'augmenter la tarification des sacs, ce qui présenterait une contrainte additionnelle. Elle mentionne l'utilisation de sacs de plastique dans les poubelles des parcs de la Ville et propose plutôt de ramener ces poubelles aux abords des parcs de manière à pouvoir les vider directement dans les camions à vidanges. Enfin, elle note une disparité dans les gestes posés en environnement d'un arrondissement à un autre (bac de recyclage, sacs de recyclage, compost, non compost), elle souhaite que la Ville trouve des solutions homogènes à la grandeur des arrondissements. Il faudrait même adopter les mêmes pratiques à la grandeur de la province.

Recommandations :

- Pour le bannissement des sacs.
- Pour le bannissement des petits sacs de poissons et légumes.
- Tarification à 10 sous le sac comme il se fait à San Francisco et à Los Angeles, une contrainte additionnelle.
- Éliminer les sacs de plastique dans les poubelles des parcs et ramener plutôt ces poubelles aux abords de manière à les vider directement dans les camions.
- Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles dans tous les arrondissements.

Dans les échanges qui ont suivi, M. Lachance, directeur du Service de l'environnement a fait remarquer à Mme Matte que la Ville vient justement de rapatrier, l'automne dernier, la planification des matières résiduelles à la ville-centre pour harmoniser les pratiques de collectes. Il a également été mentionné qu'il faut aussi tenir compte de certaines particularités, notamment au niveau du bâti, qui exigent l'utilisation de pratiques différentes.

M. Alex Tyrrel Chef du Parti vert du Québec

M. Tyrrel félicite la Ville d'aller de l'avant avec cet enjeu environnemental. Il estime que l'usage des sacs constitue un gaspillage de ressources et est source de pollution pour nos écosystèmes. Il fait allusion à la recherche de l'Université McGill qui a découvert que le fleuve Saint-Laurent est à certains endroits lourdement contaminé par le plastique (plus d'un millier de microbilles par litre de sédiments).

Selon lui, chacun doit faire sa part et l'effort collectif peut avoir un impact considérable sur l'environnement. Il rappelle que chaque citoyen consomme en moyenne 122 sacs par année qui sont utilisés 20 minutes seulement, mais prennent 400 ans à se dégrader. Il cite la Ville de Deux-Montagnes qui a banni les sacs en 2009. Il estime qu'une infime partie seulement des sacs utilisés connaît une deuxième vie. Il déplore que l'industrie du plastique tente d'intimider les administrations municipales afin qu'elles abandonnent leur projet de réglementation. Il plaide en faveur d'un changement majeur de notre style de vie collectif pour combattre le réchauffement climatique.

M. Tyrrel rappelle qu'en Irlande, la tarification des sacs à 25 sous, en 2002, a permis de réduire de 90% la consommation des sacs de plastique. Pour lui, il importe d'agir rapidement et de bien informer la population sur les raisons de l'interdiction et les alternatives disponibles, par exemple par le biais d'affiches rappelant aux clients d'apporter leurs sacs réutilisables. Parmi les solutions alternatives proposées par Recyc Québec, les sacs réutilisables faits en polyéthylène semblent être les plus écologiquement rentables à partir de la 4^e utilisation. Les boîtes de carton offrent également une alternative dans les marchés d'alimentation. Selon Recyc Québec, un sac réutilisable devient rentable après la 4^e utilisation. M. Tyrrel suggère que la Ville établisse des normes de durabilité et d'épaisseur concernant les sacs réutilisables pour qu'ils puissent servir plusieurs fois.

Pour M. Tyrrel, Montréal a la chance de se positionner comme un leader mondial dans la lutte contre les changements climatiques et l'interdiction des sacs de plastique serait un geste concret dans la bonne direction.

Les recommandations principales du Parti vert du Québec sont les suivantes :

- Pour le bannissement des sacs de plastique, combiné à une tarification des autres sacs d'emplettes à usage unique (comme le sac de papier).
- Tarification à partir de 30 sous pour des sacs alternatifs (comme le papier), augmentation de 10 sous par année sur trois ans, suivi d'un bannissement complet.
- Réglementer la production et l'usage de sacs réutilisables.

Dans les échanges qui ont suivi la présentation, on a fait remarquer à M. Tyrrel qu'en Irlande, on n'a pas fait de bannissement, mais qu'on a plutôt appliqué une tarification agressive. M. Tyrrel précise que la position du Parti vert est de bannir tout de suite le plastique et de tarifier à 30 sous les autres types de sacs comme le papier qui, s'il se retrouve dans la nature, va se dégrader très rapidement. Pour le Parti vert, le sac de papier pourrait servir de transition.

Quand on l'a interrogé sur les achats spontanés faits dans d'autres types de commerce, M. Tyrrel a

expliqué que la position du Parti vert s'applique à tous les types de commerce, qu'il s'agisse d'un Costco, d'un magasin de souliers ou d'un marché d'alimentation. Par rapport aux nouvelles technologies qui permettent de recycler en 48 heures un sac de plastique qui prend 400 ans à se dégrader, M. Tyrrel a expliqué qu'il avait débattu de la question avec un représentant de l'industrie du plastique pour qui il ne fallait pas bannir les sacs de plastique, car ça permet d'alimenter en matière l'industrie du recyclage. M. Tyrrel se demande s'il n'y a pas un problème dans cette équation : produire des articles pour pouvoir les recycler. Si on ne les produit pas à l'origine, on n'a pas à les recycler. Pour lui, l'argument des nouvelles technologies qui nous permet de surconsommer n'est pas logique. Si on veut lutter contre les changements climatiques, il faut réduire notre consommation, et ce, le plus rapidement possible.

Mme Pauline Carignan, citoyenne

Mme Carignan est une résidente de Montréal pour qui le bannissement des sacs de plastique causerait des problèmes. Elle utilise ses sacs de plastique à plusieurs fins, pour ses vidanges, dans la cuisine, pour transporter ses emplettes. Pour elle, ces sacs ne sont pas à usage unique, car elle les utilise plusieurs fois et lorsqu'ils sont trop usés, elle les met au recyclage. Elle considère les sacs réutilisables en fibre comme une menace à la santé publique, car ils peuvent être contaminés. Quant aux sacs de papier, ils sont non résistants.

Mme Carignan fait allusion au rapport Chamard présenté le 12 mai dernier et déplore le fait qu'on n'ait pas mesuré le niveau de base du problème sur le territoire montréalais alors qu'on y parle d'autres villes ailleurs aux États-Unis ou en Europe. Elle se demande comment la commission pourra mesurer les impacts environnementaux sans données de base qui devraient servir de comparaison pour estimer l'état de la situation avant et après l'intervention.

Si l'on bannit les sacs de plastique des commerces, elle a évalué à 85\$ par année, le coût que représentera l'achat de mini sacs de poubelles, coût établi à partir de ce qu'il en coûte pour acheter 20 mini sacs de poubelles, soit 4,60\$. Pour elle, cette dépense compte pour beaucoup à l'intérieur de son budget modeste.

Elle apporte des éléments de solution, à partir de la citation de M. Réal Ménard lors de la présentation du dossier, « ce ne sont pas les sacs de plastique en soi qui constituent un problème, mais bien l'usage que les gens en font. » Pour elle, il faudrait donner aux consommateurs des directives précises sur la façon de disposer des sacs de plastique, en inscrivant par exemple sur les sacs les indications suivantes : à recycler, à composter ou à jeter. Elle estime, en conclusion, qu'avant d'implanter un changement, il faut s'assurer que les conséquences que ce changement entraînera ne seront pas plus importantes que le problème à régler. Elle rappelle aux membres de la commission que d'autres problèmes environnementaux, peut-être aussi importants, sont à régler : la pollution de l'air (chauffage au bois, circulation automobile), la pollution sonore, la pollution visuelle (boîtes postales de Postes Canada) et les îlots de chaleur.

Ses principales recommandations sont les suivantes:

- Contre le bannissement des sacs de plastique.
- Contre les sacs réutilisables qui présentent des dangers de contamination.
- Contre les sacs de papier qui ne sont pas résistants.
- Donner des directives précises aux consommateurs sur la façon de disposer des sacs de plastique.
- Remplacer les sacs à usage unique par des sacs de plastique réutilisables de meilleure qualité, avec des consignes précises sur la façon d'en disposer après usage.
- Régler d'autres problèmes environnementaux tout aussi importants dans son quartier: pollution de l'air, pollution sonore et visuelle et îlots de chaleur.

Dans les échanges qui ont suivi, Mme Carignan a insisté sur le fait que les contribuables sont déjà très taxés et que finalement, le problème des sacs serait facilement réglé si on les utilisait et on en disposait comme il se doit : les composter, les jeter et les recycler. Elle a évalué qu'elle utilise chaque sac à usage unique de 4 à 6 fois, et plus souvent les sacs de la bannière Jean-Coutu, car ils sont plus résistants.

M. Mario Lafrance, vice-président

Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)

L'ASDCM regroupe les 17 SDC de Montréal qui comprennent 15 000 membres dont une moitié est constituée de commerces et l'autre d'établissements d'affaires. Plus de 4000 commerces membres sont des indépendants, PME ou micro-entreprises.

M. Lafrance, vice-président de l'ASDCM, et directeur général de la SDC du Vieux-Montréal, rappelle que les commerces auront un rôle primordial à jouer dans la mise en œuvre des solutions que la Ville retiendra de par la relation qu'ils entretiennent avec le client. Un bannissement éventuel implique un changement de comportement de la part du client et pour ce faire, la Ville devra faire connaître

clairement ses intentions environnementales à l'ensemble des citoyens ainsi qu'aux arrondissements centraux où nombre de citoyens circulent à vélo et à pied.

M. Lafrance note que dans les expériences documentées par la Ville, certaines villes ont d'abord mis à contribution les grandes chaînes de détaillants qui disposent d'un personnel plus nombreux et touchent beaucoup de clients. Ils ont donc une plus grande capacité d'amorcer un changement de comportement. Cette solution permettrait aux plus petits commerces d'entrer en jeu à un moment où les règles seront mieux comprises. M. Lafrance suggère également d'implanter ces solutions au printemps pour que les citoyens soient déjà familiers avec les solutions retenues, l'hiver venu. Enfin, les petits commerces devront gérer les solutions retenues, c'est-à-dire acheter les sacs permis, discriminer facilement ceux qu'il faut rejeter et maintenir un approvisionnement suffisant.

M. Lafrance suggère que la Ville fournisse du matériel d'information et un numéro de téléphone auquel référer le client au besoin. M. Lafrance croit qu'il faut éviter de bannir les sacs à Montréal uniquement, mais appliquer le modèle dans l'ensemble de l'agglomération, ce serait une occasion unique d'affirmer l'interrelation au plan économique des différents territoires de l'Île. Le modèle appliqué doit servir l'image de Montréal et il faudrait que le modèle appliqué à Montréal s'applique aussi ailleurs et serve d'exemple pour la fierté de Montréal. Selon lui, il ne faut pas que le poids du bannissement repose sur les seules épaules des commerçants au niveau des coûts, il s'agit d'un projet sociétal.

Les recommandations de l'association sont les suivantes :

- Faire connaître les objectifs clairs d'un éventuel bannissement.
- Préoccupée par la mise en application des solutions qui seront retenues.
- Éviter les disparités entre arrondissements.
- Organiser une campagne de communications à l'intention des citoyens vers un changement de comportement.
- Organiser des communications et mettre en place une stratégie facile à comprendre et à mettre en œuvre pour tous les commerces, peu importe leur taille.
- Envisager le bannissement éventuel sur toute l'Île de Montréal.
- Montréal devrait servir d'exemple

Au cours de la période de questions, on a interrogé M. Lafrance sur le territoire idéal où devraient s'appliquer les solutions retenues. Pour M. Lafrance, étant donné qu'il s'agit d'une problématique environnementale globale, il semble évident que plus largement la solution sera appliquée, plus elle portera de fruits. La nature et le type de commerces sont importants à Montréal. Dans le Vieux-Montréal, il s'agit de petits commerces indépendants dont la réalité est très différente de celle des grandes chaînes. Pour M. Lafrance, si la préservation de la planète fait consensus, c'est l'application des solutions retenues qui reste préoccupante pour l'ASDCM.

**Mme Guylaine Lavoie, directrice générale
PlastiCompétences inc.**

PlastiCompétences désigne le comité sectoriel de main d'oeuvre de l'industrie des plastiques et composites. Mme Guylaine Lavoie en est la directrice générale et elle espère trouver des solutions à la fois pour les travailleurs, l'environnement, l'industrie et les consommateurs. Son organisme est inquiet des conséquences au niveau de l'emploi que pourrait avoir l'abolition des sacs de plastique.

À l'aide de tableaux, elle présente le portrait de l'industrie du plastique pour la région de Montréal, établi à partir des données du diagnostic sectoriel établi en 2012 et des codes Scian qui déterminent la catégorie d'activité de l'industrie du plastique. Le secteur des plastiques et composites représente 519 entreprises, le 2^e en importance après l'Ontario. La région de Montréal est celle où l'on retrouve le plus fort % des entreprises du secteur des plastiques avec 28%. Le nombre d'emplois reliés à la fabrication des sacs plastique au Québec est de 3 412 emplois (code Scian 32611); à Montréal, on répertorie 1023 emplois. L'organisme évalue à 23 le nombre d'entreprises du plastique situées à Montréal. On constate que le marché de l'emballage représente 33% du marché du plastique pour les emballages de tout type. Elle précise que pour l'industrie il n'est pas aussi simple de s'adapter à la production d'autres types de sacs compte tenu des procédés de fabrication différents.

Un sondage réalisé par le comité auprès de ses membres sur les impacts que présenterait l'abolition des sacs révèle que 8 entreprises sur 10 s'attendent à des pertes d'emploi. On craint aussi une baisse des ventes, des pertes de revenus, l'obligation de remplacer la machinerie, les risques de fermeture. On croit que le bannissement va fragiliser le secteur manufacturier et entraîner une diminution des achats par les consommateurs. Cela, tout en étant conscient qu'il faut trouver des solutions viables pour protéger l'environnement.

Les recommandations de PlastiCompétences :

- Sensibilisation accrue de la population et éduquer les citoyens au recyclage des sacs.
- Tarification des sacs d'empettes.
- Produire des sacs plus épais pour une plus grande utilisation, moins volatiles et plus stables dans les équipements de recyclage.
- Fournir des sacs fabriqués du même type de plastique, facilement recyclables.
- Investissement dans la recherche et le développement pour la fabrication de sacs d'un même type de plastique.
- Utiliser le gaz à effet de serre pour produire du plastique empreint de CO₂ négative.

Au cours de la période d'échanges qui a suivi, on a demandé à Mme Lavoie de fournir les données exactes sur la production de sacs de plastique versus d'autres objets de plastique. Elle n'a pas été en mesure de fournir ces données, non plus qu'elle n'a analysé les emplois qui auraient été perdus dans d'autres législatures suite au bannissement des sacs. On a demandé s'il était possible de faire parvenir à la commission ce genre de données.

Les discussions ont également porté sur les épaisseurs de sacs et sur l'épaisseur idéale d'un sac pour qu'il ne soit pas volatile et soit facilement recyclable. Un commissaire a fait remarquer à Mme Lavoie que tout en recommandant la fabrication de sacs plus épais, son organisme déplorait du même coup la difficulté de modifier les équipements pour ce faire. On a demandé à Mme Lavoie si ses membres seraient en mesure d'assurer la fabrication locale des sacs dits réutilisables qui sont en grande partie fabriqués en Chine. Enfin, on lui a demandé de fournir la proportion de sacs versus de bouteilles en plastique fabriqués par ses entreprises membres. Et de donner un tableau de l'épaisseur et du coût des sacs fabriqués par ses membres.

Cette dernière intervention met fin à l'assemblée du 3 juin. La présidente remercie l'ensemble des intervenants présents et elle invite les participants à la prochaine assemblée qui se déroulera le lendemain après-midi.

4. Période de questions des commissaires

S/O

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h45, sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par M. Dominic Perri.

ADOPTÉ LE 8 DÉCEMBRE 2015

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Elsie Lefebvre
Présidente
Commission permanente sur l'eau,
l'environnement, le développement durable et
les grands parcs

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste